

NB : les actualités juridiques liées au Covid19 sont reprises [ici](#)

Au Moniteur

[Crédit à la consommation - Taux annuels effectifs globaux \(TAEG\) maxima au 1 juin 2021 - Arrêté royal du 4 août 1992 relatif aux coûts, aux taux, à la durée et aux modalités de remboursement du crédit à la consommation, article 7bis - \(M.B. 3.04.2021, p. 33236\)](#)

Les T.A.E.G. maxima en vigueur le 1e juin 2021				
Montant du crédit	Prêt à tempérament, vente à tempérament, et tous les contrats de crédit, sauf le crédit-bail, pour lesquels les termes de paiement et les montants de terme restent généralement identiques pendant la durée du contrat	Crédit-bail	Ouverture de crédit et tous les autres contrats de crédit à l'exception de ceux visés aux colonnes précédentes du présent tableau	
			Avec support carte	Sans support carte
Jusqu'à 1.250€	17,50%	11,50%	13,50%	9,50%
De 1.250€ à 5.000€	12,50%	8,50%	11,50%	8,50%
Plus de 5.000€	10%	8%	10,50%	8,50%